

vu pour être annexé à  
l'arrêté URB 018/2024 du 13/02/2025



(à rappeler dans toute correspondance)

**DOSSIER : DP 090032 24 A0060**

Déposé le : 16/09/2024

Par : Madame Marie-Françoise MONATON

Sur un terrain sis : 10 rue Lavoisier, DANJOUTIN

Et cadastré : AK356

Objet: Travaux sur construction existante

**DESTINATAIRE**

**Madame Marie-Françoise MONATON**

**10 rue Lavoisier**

**90400 DANJOUTIN**

Autorité compétente : Maire au nom de la commune

### Objet : Déclaration préalable Autorisation tacite

Madame,

Vous avez déposé le 16/09/2024 en mairie une demande de Déclaration préalable concernant les travaux suivants :

- Ravalement de la façade ouest jouxtant le 8 rue Lavoisier coloris n° 28

Vous étiez informé qu'à défaut de réponse dans le délai d'un mois, vous bénéficiez d'une décision tacite. Aussi, je vous informe que votre dossier bénéficie d'une décision de non opposition tacite à compter du 17/10/2024.

Par conséquent, il vous appartient d'afficher sur le terrain le récépissé qui vous a été remis lors de votre dépôt de dossier en mairie, et d'installer sur le terrain pendant toute la durée du chantier et minimum 2 mois, un panneau lisible depuis la voie publique décrivant le projet. Le modèle doit être conforme aux prescriptions des articles A424-15 à A424-19 du code d'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

A DANJOUTIN, le 06/02/2025

Pour Le Maire  
l'Adjointe déléguée  
Mairie PALLUZZI

